



SYGMA FORMATION

MAC APS - (Maintien et Actualisation des Compétences) Aptitude Professionnelle Agent de Sécurité Surveillance Humaine ou Gardiennage En vue du renouvellement de la carte professionnelle

PRE-REQUIS

Etre titulaire de la carte professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité, activités de surveillance humaine ou de gardiennage, délivrée par le CNAPS.
Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maintenir et actualiser ses compétences d'Agent de Sécurité en vue de demander le renouvellement de la carte professionnelle (Arrêté du 27/02/2017)

PROGRAMME/CONTENUS

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27/02/2017

PUBLIC CONCERNÉ

Les personnes
titulaires de la carte professionnelle
d'agent de prévention et de sécurité,
activités de surveillance humaine ou
gardiennage, et du certificat SST
valide

Durée Totale de la formation

25 heures (sur 3 jours) : 24 heures
de formation + 1 heure d'évaluation
pédagogique individualisée sur les
connaissances du stagiaire.

Rythme hebdomadaire :

35 h

Horaires :

8h15-12h30 et 13h15-17h20

Dates et Lieu

Définis dans notre proposition
ou

Consulter notre site internet

EFFECTIF PAR SESSION

04 Stagiaires mini

12 Stagiaires maxi

MODULE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'Agent Privé de Sécurité et la déontologie professionnelle

MODULE COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection/filtrage

MODULE COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Plateau technique équipé
- PCS équipé et opérationnel
- Matériels de secourisme et de sûreté
- Système de vote QUIZZBOX





SYGMA FORMATION

METHODE DE VALIDATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

MODULE GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS :

L'aptitude est évaluée selon les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de la formation. A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat titulaire de la formation initiale SST, qui aura fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

MODULES CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE, COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES, COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES :

Evaluation pédagogique individualisée à l'entrée en formation, et évaluation théorique en fin de formation, sous forme de QCU, à l'aide de l'outil QUIZZBOX.

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.

Délivrance d'une attestation de suivi du stage de Maintien et d'Actualisation des Compétences conforme au document publié par le CNAPS, à joindre lors de la demande de renouvellement de la carte professionnelle.

DISPENSES

Selon l'arrêté du 27 février 2017

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, le module mentionné au I dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Éric BODET

Formateur & Responsable Équipe Pédagogique

Domaines : SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),

EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,

Toutes formations "incendie" types J et U sur demande (cahier des charges particuliers)

Habilitations Électriques

Titre Aptitude Professionnelle Agent de Sécurité Privée

Jérôme SOLE et Denis DULAS

Formateurs

Domaines : SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),

EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,

Toutes formations "incendie" types J et U sur demande (cahier des charges particuliers)

Habilitations Électriques

Titre Aptitude Professionnelle Agent de Sécurité Privée, Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité,

Secours à Personne (SST)

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} mai 2022, pour les demandes de carte professionnelle, une justification de la connaissance de la langue française de niveau dit « B1 » du cadre européen de référence pour les langues (CEFR), conformément à l'Arrêté du 31 mars 2022

Les agents devront justifier d'un diplôme ou d'une attestation suivants :

- Diplôme national du brevet
- Certification professionnelle enregistrée au RNCP, au moins égal au niveau 3 (niveau CAP) ;
- Attestation de réussite dématérialisée imprimée de moins de 2 ans du test de connaissance du français (TCF) délivré par France Éducation International ;
- Attestation de réussite dématérialisée imprimée de moins de 2 ans du test d'évaluation du français (TEF) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France ;
- Attestation de comparabilité délivrée par le Centre Enic-Naric France.

